



La 10^e édition de « Créatrices d'Avenir » est lancée !

Femmes entrepreneures : à vos candidatures !

Pour la 10^e année consécutive, « Créatrices d'Avenir », programme unique d'accompagnement, de financement et de valorisation des femmes entrepreneures en Ile-de-France, lance le top départ des candidatures pour son concours et trouver la « Créatrices d'Avenir » ainsi que les cinq créatrices marquantes de l'année 2020.

À la clé pour les futures lauréates de « Créatrices d'Avenir » : une visibilité médiatique et 60 000 € de dotation globale dont 30 000 € en numéraire et 30 000 € en accompagnement ou en nature délivrés par les partenaires du concours (mise en réseau, formation, rendez-vous expert, billets d'avion pour de la prospection à l'international...).

Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} juin au 30 septembre 2020 sur www.creatricesdavenir.com.

Des candidates accompagnées pour être soutenues dans un contexte tendu

Organisé par Initiative Ile-de-France, premier réseau d'accompagnement, de financement et d'hébergement de l'entrepreneuriat francilien, « Créatrices d'Avenir » constitue un véritable coup de pouce pour les dirigeantes d'entreprises de la région, tout en valorisant les femmes qui osent entreprendre et en donnant l'envie aux autres de se lancer.

Au cours des six mois qui séparent le lancement de l'appel à candidatures et la cérémonie de remise des trophées qui récompense les parcours et projets les plus inspirants, les candidates sont épaulées et bénéficient de l'accompagnement du réseau Initiative Ile-de-France, à travers une expertise de leur projet, une mise en réseau et un accompagnement au financement le cas échéant. Dans le contexte de crise liée au COVID-19, cet accompagnement se révélera être une aide plus précieuse que jamais pour les candidates de l'édition 2020.

« *Créatrices d'Avenir est plus qu'un concours. Avant même le dépôt de leur candidature, les créatrices sont conviées à des réunions d'information sur leurs enjeux et les aides mobilisables. Celles qui le souhaitent sont ensuite accompagnées par les plateformes Initiative pour formaliser leur projet à travers le dossier de candidature : besoins financiers, prévisionnel d'activité, stratégie commerciale, etc. Enfin, tous les projets non sélectionnés par le jury sont orientés vers les plateformes ou nos partenaires pour poursuivre leur accompagnement ou lever des financements. Nous avons ainsi développé un parcours unique qui leur sera d'autant plus utile dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique* » explique **Loïc Dupont, président d'Initiative Ile-de-France**.

En dix ans d'existence, « Créatrices d'Avenir » a fait ses preuves. En témoigne d'anciennes lauréates et finalistes qui font preuve d'innovation et de créativité afin de minimiser l'impact de la situation actuelle sur leur activité à travers une réorientation de celle-ci sur la production de visières ou parois de protection, une distribution de proximité en clic&collect ou livraison à domicile, ou encore la commercialisation de bon d'achat culturels.

Six trophées pour valoriser l'audace et la diversité de l'entrepreneuriat des femmes

La cérémonie de remise des trophées qui se tiendra en décembre prochain récompensera six femmes ayant créé ou repris une entreprise en Ile-de-France. Animé par l'ambition d'illustrer au mieux la richesse et la pluralité des projets entrepreneuriaux portés par les franciliennes sur l'ensemble du territoire, « Créatrices d'Avenir » propose 5 catégories à ses candidates :

- « **Audace** » dédiée aux femmes ayant créé une entreprise dans un secteur non-traditionnellement féminin ;
- « **Entreprise responsable** » dédiée aux femmes ayant créé une entreprise conciliant activité économique et responsabilité sociale ou environnementale ;
- « **Innovation** » dédiée aux femmes ayant créé une entreprise s'inscrivant dans une démarche innovante au sens large ;
- « **Quartier** » dédiée aux femmes issues d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ayant créé une activité ;
- « **Savoir-faire** » dédiée aux femmes ayant créé une entreprise mettant à l'honneur une technique de fabrication, de réparation, de transformation ou de prestation de services relevant de l'artisanat

Comme chaque année, à l'issue d'une phase de sélection en octobre, les projets des 15 finalistes « Créatrices d'Avenir » seront soumis sur les réseaux sociaux, du 13 au 20 novembre 2020, au **vote du public** qui élira celle qu'il

estime être la plus prometteuse. Le jury final se réunira le 23 novembre 2020 pour désigner les lauréates des 5 catégories et distinguer la « Créatrice d'Avenir 2020 ».

Un concours soutenu par des partenaires publics et privés de référence

« Créatrices d'Avenir » bénéficie du soutien financier et opérationnel d'acteurs publics et privés fortement engagés dans le développement économique et social et l'entrepreneuriat des femmes en Ile-de-France, à savoir : la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France à travers le Fonds social européen, Bpifrance, Groupama Paris-Val-de-Loire, Neuflyze OBC, AIR FRANCE, la Sodesi, le magazine Maxi, l'agence Poussin Communication, le MEDEF Ile-de-France et des fonds de revitalisation.

Informations pratiques

Les dates clés de « Créatrices d'Avenir »

- Ouverture des candidatures..... 1^{er} juin 2020
- Clôture des candidatures..... 30 septembre 2020
- Jurys de sélection départementaux..... Octobre 2020
- Jury de sélection des finalistes 5 novembre 2020
- Vote du Public 13 au 20 novembre 2020
- Audition des finalistes et jury final 23 novembre 2020
- Cérémonie de remise des trophées..... Décembre 2020

Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise dont :

- le siège social est situé en Ile-de-France,
- au moins 50% des parts (des voix pour les associations) sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante (présidente pour les associations) est une femme,
- les statuts ont été déposés (pour les sociétés et associations) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles) avant le 30 septembre 2020,
- et le projet s'inscrit dans au moins une des catégories de trophée du concours.

Comment candidater ?

Les créatrices candidatent sur www.creatricesdavenir.com

En savoir plus sur « Créatrices d'Avenir »

Retrouvez plus d'informations sur « Créatrices d'Avenir » : www.creatricesdavenir.com

Découvrez les lauréates des précédentes éditions : www.creatricesdavenir.com/laureates

Suivez « Créatrices d'Avenir » sur :

- Twitter : [@CreadAvenir](https://twitter.com/CreadAvenir)
- Facebook : [@ConcoursCreatricesdAvenir](https://www.facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir)
- LinkedIn : [@creatricesdavenir](https://www.linkedin.com/company/creatricesdavenir)
- Instagram : [@creatricesdavenir](https://www.instagram.com/creatricesdavenir)

A propos d'Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France est le premier réseau associatif francilien d'accompagnement, de financement et d'hébergement des entrepreneurs. Il a permis de créer et maintenir plus de 5 241 emplois en 2019, en accompagnant près de 1 916 nouveaux entrepreneurs. Les entreprises accompagnées enregistrent un taux de pérennité de 92 % à trois ans après leur création, contre un taux national de 66% (source INSEE), témoignant d'une réelle qualité de service apportée aux porteurs de projet. **En savoir plus sur** www.initiative-iledefrance.fr

Contacts presse

Agence Edifice

Etienne Richet - Tél. +33 (0)7 85 89 64 57 - Mail : etienne@edifice-communication.com

Elise Elmaleh - Tél. +33 (0)7 72 66 77 91 - Mail : elise@edifice-communication.com

Laëtitia Guittard - Tél. +33 (0)6 76 13 71 55 - Mail : laetitia@edifice-communication.com

Initiative Ile-de-France

Nadège Hammoudi - Tél : +33 (0)6 07 16 96 23 - Mail : nadège.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

Margaux Massin - Tél : +33 (0)6 07 16 99 41 - Mail : margaux.massin@initiative-iledefrance.fr

« Créatrices d'Avenir » est organisé par :



Avec le soutien de :



Créatrices d'Avenir est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020

